



AVIS PUBLIC

DE RECOURS POSSIBLE AUPRÈS DE LA CMQ AFIN D'EXAMINER LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT 429-008-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 03-429, EN CONFORMITÉ AU PLAN D'URBANISME 03-428 ET SES AMENDEMENTS

Aux personnes habiles à voter du territoire de la Municipalité de La Pêche :

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 6 novembre 2023, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le Règlement 429-008-2023 modifiant le règlement de zonage 03-429, en conformité au plan d'urbanisme 03-428 et ses amendements.

1. Toute personne habile à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité des règlements au plan d'urbanisme 03-428 et ses amendements.
2. Cette demande doit être transmise à la Commission dans les 30 jours suivant l'annonce du présent avis.
3. Si la Commission reçoit une demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la municipalité, celle-ci doit donner son avis sur la conformité du Règlement au plan dans les 60 jours après l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité de ces règlements au plan d'urbanisme.
4. Les coordonnées de la Commission municipale du Québec sont les suivantes :

**Commission municipale du Québec,
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Mezzanine,
Aile Chauveau, Québec
(Québec) G1R 4J3**

Ces règlements peuvent être consultés à l'hôtel de ville, sise au 1, route Principale Ouest à La Pêche Québec, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h.

DONNÉ à La Pêche, ce 8^e jour du mois de novembre 2023.

Marco Déry
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Marco Déry, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil, en vertu de sa réglementation numéro 22-839 dûment adoptée le 7 novembre 2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 8 novembre 2023.

Marco Déry
Directeur général et greffier-trésorier